



Bruxelles, le 23 mars 2021
(OR. en)

7224/21
COR 1
OJ CRP1 12

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

24 mars 2021 (10:00)

CORRIGENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points sans débat (I)

Pêche

9. Règlement modifiant le règlement (UE) 2019/833 établissant des mesures de conservation et d'exécution applicables dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO)
Mandat de négociation avec le Parlement européen

 7092/21 + **COR 1**
13172/1/20 REV 1
PECHE

Affaires économiques et financières

12. Virement n° DEC 02/2021 (Section III - Commission)
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite

 7152/21
6905/21
FIN



Décision de procédure du Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission